

de Grande-Bretagne (Église orthodoxe russe hors-frontières), l'archiprêtre Nicolas Balachov, mon adjoint, et moi-même.

Des décisions ont-elles été prises sur les questions examinées ?

Les travaux de la commission ont montré que les deux questions exigent un examen complémentaire sérieux. La discussion a été difficile et a mis en évidence l'existence de positions différentes. Or, suivant le règlement, les décisions ne peuvent être prises que sur la base d'un consensus.

Les principales tensions concernaient la question de la procédure de signature du document proclamant l'autocéphalie, appelé « Tomos ». Il était prévu, y compris par les représentants de l'Église orthodoxe, que conformément à l'usage des précédents Conciles œcuméniques et panorthodoxes, une décision commune à tous les Chefs des Églises soit signée d'eux tous, sans faire de différences entre eux, en commençant, naturellement, par le *primus inter pares*, le Patriarche de Constantinople. Finalement, il a été reconnu que ce thème exigeait un examen ultérieur.

Quant à la question des dyptiques, la commission en a débattu les différents aspects. Les critères permettant l'introduction du nom du Primat de telle ou telle Église ont été analysés. Comparant les différences entre les dyptiques existant aujourd'hui, la Commission a conclu qu'il serait bon de les uniformiser.

Ont également été étudiées les opinions concernant la place dans les dyptiques des Primats des Églises de Géorgie, de Chypre, de Pologne et d'Albanie, ainsi que les divergences dans les dyptiques liées à l'absence d'un avis commun sur le nombre d'Églises autocéphales. Il s'agit de l'Église orthodoxe en Amérique, reconnue officiellement comme autocéphale par cinq Églises locales, y compris l'Église orthodoxe russe, tandis que les autres Églises n'ont pas inclus le nom de son Primat dans leurs dyptiques. Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur toutes ces questions.

La convocation du Saint et Grand Concile sera-t-elle donc encore remise à une date indéterminée ? Que faut-il faire pour résoudre au plus tôt les contentieux ?

Inutile de dramatiser la situation. Certes, à l'heure actuelle, nous sommes confrontés à un certain nombre de difficultés dans le processus d'élaboration d'un consensus sur certaines questions. Cela signifie simplement que nous devons maintenant réfléchir sérieusement au moyen de surmonter ces difficultés. Auparavant non plus un consensus n'était pas facile à obtenir.

Les participants à la discussion de Chambésy ont conscience de leur responsabilité pour l'avenir du dialogue inter-orthodoxe, ils comprennent la nécessité d'une poursuite constructive du processus de

préparation du Saint et Grand Concile, l'importance d'une étude approfondie des questions à l'ordre du jour. Nous devons tous aspirer à entendre et à comprendre les points de vue ne correspondant pas à notre opinion propre. En recherchant de nouvelles solutions, nous devons entendre la voix de chaque interlocuteur, prendre en compte l'opinion de chaque Église locale. Ce principe fait partie du règlement du déroulement des Commissions préparatoires inter-orthodoxes et des Conférences préconciliaires panorthodoxes.

Notre objectif commun n'est pas seulement la convocation du Concile le plus rapidement possible, mais de tout mettre en œuvre pour que les décisions qui y seront prises manifestent au monde la grandeur de la foi orthodoxe, témoignent de la valeur éternelle de la Sainte Tradition et affermissent l'unité de l'Église.

Je suis certain que le processus de préparation du Concile se poursuivra dans les plus brefs délais.

Bogoslov.ru/ Service de communication du Département des relations extérieures.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/55836/>